

N° 4.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

13 mars—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. Quelle somme d'argent la Société Radio-Canada a-t-elle consacrée au tournage des scènes de l'avion dans les deux films intitulés: «Custer Channel Wing Aircraft», à la fin de l'année 1967, l'un filmé dans la ville de Québec et l'autre à Ottawa?

2. Pourquoi les séquences montrant l'avion en plein vol n'ont-elles pas été utilisées?

3. Qui en a autorisé les coupures dans chaque film et pour quelle raison?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

17 mars—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. Quel montant a été payé, en 1967, au ministère des Transports par le propriétaire de l'avion *Custer Channel Wing* pour son entreposage dans un hangar de ce ministère à Terre-Neuve?

2. Qui a autorisé le transfert de cet avion du hangar du ministère des Transports à un abri à l'épreuve des bombes, et pour quel motif?

3. Qui a donné l'autorisation de mettre cet avion en pièces pendant qu'il était entreposé au ministère des Transports, et pour quel motif?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Rattenbury:

14 avril—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. Le gouvernement est-il au courant de la construction de la première installation en Amérique du Nord capable de décharger du pétrole brut de pétroliers géants et qui sera connue sous le nom de Canaport, à l'embouchure du havre de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, sur l'initiative de la Irving Oil et que d'ici quelques semaines elle pourra décharger des cargaisons de pétrole de pétroliers géants jaugeant 250,000 tonnes?

2. Dans l'affirmative, a-t-on fait une étude ou un nouvel examen des aides à la navigation dans la baie de Fundy et ses approches afin d'assurer que tous les moyens scientifiques connus soient prévus pour le passage en toute sécurité de ces pétroliers géants dans cette étendue d'eau reconnue pour ses brouillards épais, ses hautes marées et ses courants rapides?

N° 7.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

15 avril—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. Qui a donné l'autorisation d'installer une barrière de péage sur la route conduisant à la gare des Chemins de fer nationaux du Canada à Moncton, N.-B.?

2. A qui vont les revenus perçus à cette barrière de péage?

3. Les Chemins de fer nationaux du Canada sont-ils les propriétaires de la gare de Moncton, N.-B., et dans la négative qui en sont les propriétaires et à quelles conditions la gare est-elle louée aux Chemins de fer nationaux du Canada?

N° 8.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

15 avril—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. Quel est le loyer annuel payé par les Chemins de fer nationaux du Canada pour le motel Stone House à Truro, N.-É.?